

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 septembre 2010

L'an deux mille dix,
le 22 septembre 2010 à 17 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, LUENGO, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE Christian, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, ROZES, TAFOUREAU, Mme LESTRADE Solange suppléante de Mme VIDAL.

Excusés : Mesdames FERRERO, KUHN, LAFARGUE, Messieurs CALVET, CAZOTTES, DUSSOCHAUT, GIORDANA, GUTHMULLER, QUET, LABOUYSSE, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE, RESONGLES.

Secrétaire de séance : Monsieur JOFRE.

Monsieur LAMOLINAIRIE, Président, remercie les membres du Comité Syndical de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 juin 2010

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 juin 2010.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi de l'opération de distribution de composteurs en porte-à-porte à Montastruc

Monsieur le Président rappelle la délibération n°13 du 8 juin 2010 qui l'autorise à mettre en œuvre un nouveau mode de distribution des composteurs de façon expérimentale sur la commune de Montastruc.

Il informe l'assemblée que cette campagne de distribution s'est déroulée au mois d'août.

Monsieur le Président demande à Monsieur BARRAGNE-BIGOT, animateur du tri, de présenter le bilan de cette opération.

Celui-ci présente le déroulement de la distribution et répond aux questions des membres du comité syndical. Il indique que le taux de foyers qui compostent sur la commune de Montastruc est passé de 56 % à 79 % suite à l'opération. Il propose néanmoins d'attendre le printemps prochain pour faire un bilan définitif et d'envisager alors une éventuelle extension à d'autres communes du SIEEOM.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de suivre cet avis.

Le Comité Syndical valide cette proposition.

3. Avancement du projet de reconstruction de la déchèterie située à Lafrançaise

3.1. Propositions de modifications au projet

Monsieur le Président rappelle que ce projet de reconstruction de la déchèterie avait été validé par les délibérations 5 et 6 du 8 juin dernier. Après avoir rencontré les services de la DDT, il informe les membres du Comité Syndical que ce plan n'est pas conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lafrançaise.

Monsieur le Président propose un nouveau plan avec des modifications d'ordres réglementaires pour être en conformité avec le PLU de Lafrançaise et d'ordres techniques pour améliorer l'organisation du site.

Monsieur le Président précise que ce nouveau plan reste dans la même enveloppe budgétaire.

Le Comité syndical prend acte de ce nouveau plan et le valide.

Monsieur le Président présente pour information à l'assemblée un exemple de partenariat possible pour assurer la gestion de la recyclerie.

3.2. Demande de subvention : Réponse à l'appel à projet photovoltaïque du FEDER

Monsieur le Président rappelle la délibération n°6 du 8 juin 2010 qui approuve le plan de financement pour la reconstruction de la déchèterie-recyclerie sur la commune de Lafrançaise pour un montant total de 724 902,48 €HT. Il rappelle aussi que ce projet intègre l'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) lance un appel à projet afin de soutenir des projets exemplaires de production d'énergie d'origine solaire photovoltaïque.

Il propose par conséquent de répondre à cet appel à projet pour participer au financement de l'installation photovoltaïque prévue sur le bâtiment de la déchèterie-recyclerie.

Ce financement intervient uniquement sur le bâtiment déchèterie-recyclerie. C'est pourquoi, Monsieur le Président présente les montants prévisionnels du bâtiment suivants :

- Travaux bâtiment déchèterie :	128 000,00 € HT
- Travaux bâtiment recyclerie :	210 000,00 € HT
dont 101 361 € pour l'installation photovoltaïque	
- Maîtrise d'œuvre et divers (8 % des travaux) :	27 040,00 € HT
- MONTANT TOTAL HT :	365 040,00 €
- TVA :	71 547,84 €
- MONTANT TOTAL TTC :	436 587,84 €

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

- Subvention ADEME Travaux bâtiment déchèterie (30 %) :	38 400,00 €
- Subvention ADEME Travaux bâtiment recyclerie : (50 % hors photovoltaïque)	54 319,50 €
- FEDER (photovoltaïque) :	39 000,00 €
- Autofinancement / Emprunt :	304 868,34 €
- TOTAL :	436 587,84 €

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, ce plan de financement et demande à son Président de solliciter les subventions aux organismes présentés ci-dessus et de répondre à l'appel à projet FEDER pour participer au financement de l'installation photovoltaïque prévue sur le bâtiment de la déchèterie-recyclerie.

Afin d'intégrer le projet de construction du bâtiment déchèterie-recyclerie sur la commune de Lafrançaise dans un projet global de développement durable, Monsieur le Président propose de réaliser un pré-diagnostic énergétique. Cette étude a pour objectif de déterminer les besoins de dimensionnement des moyens de chauffage et d'avoir une approche globale des besoins énergétiques. Elle pourrait permettre notamment de mettre en cohérence la production d'énergie photovoltaïque avec des mesures efficaces d'économie d'énergie et de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables. Elle permettra enfin d'apporter un soutien technique et administratif pour le montage du dossier FEDER.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de missionner l'association Quercy Energie pour réaliser cette étude pour un montant de 3 815 € (non soumis à TVA).

De plus, Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que cette étude de pré-diagnostic énergétique peut-être financée par la Région Midi-Pyrénées et l'ADEME à travers le programme PRELUDE II et il propose par conséquent de solliciter leur concours financiers.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

- Subvention PRELUDE II (70 %) :	2 670,50 €
- Autofinancement (30 %) :	1 144,50 €
- TOTAL :	3 815,00 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de missionner l'association Quercy Energie pour réaliser l'étude de pré-diagnostic énergétique sur le bâtiment déchèterie-recyclerie pour un montant de 3 815 €, approuve le plan de financement présenté ci-dessus et de demande à son Président de solliciter le concours financier de la Région Midi-Pyrénées et de l'ADEME dans le cadre du programme PRELUDE II.

4. Appel à candidature pour l'extension des consignes de tri des plastiques

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société agréée Eco Emballages lance un appel à candidature jusqu'au 31 septembre 2010 pour retenir des collectivités qui souhaitent expérimenter l'extension des consignes de tri des emballages plastiques collectés dans les bacs jaunes. Cette expérimentation a pour objet de tester sur un périmètre de 5 millions d'habitants le tri de nouveaux emballages plastiques en mélange dans la collecte sélective sur la période 2011-2012 avant une éventuelle généralisation en 2013 sur tout le territoire national. Monsieur le Président précise que cette opération sera soutenue financièrement par Eco Emballages.

Monsieur le Président demande à Monsieur CASSÉ de présenter le cahier des charges de cet appel à candidature en précisant que celui-ci sera suivi d'une sélection de collectivités qui seront retenues par le comité de pilotage de l'opération.

Monsieur CASSÉ présente le dossier à présenter à Eco Emballages et répond aux questions des membres du Comité Syndical.

Suite à cette discussion, Monsieur le Président propose que le SIEEOM du Sud-Quercy candidate auprès d'Eco Emballages en partenariat avec le centre de tri, le repreneur des déchets d'emballages plastiques et plusieurs autres collectivités du département.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical à l'unanimité, approuve la proposition de son Président, l'autorise à répondre à l'appel à candidature « Extension des consignes de tri des emballages plastiques ménagers » et valide le dossier de candidature présenté par son Président.

5. Programme local de prévention des déchets

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi du 3 août 2009 issue du Grenelle de l'Environnement a fixé de nouveaux objectifs de réduction des déchets. Ce texte fixe un objectif de 7% de réduction des ordures ménagères et assimilées en 5 ans. Il précise qu'afin d'atteindre cet objectif l'ADEME propose des partenariats appelés « programmes locaux de prévention des déchets ». Il rappelle aussi que la taxe générale sur les activités polluantes appliquée aux ordures ménagères enfouies va augmenter régulièrement de 11 € par tonne en 2011 à 20 € par tonne en 2014.

Monsieur le Président présente les modalités de ce programme en précisant qu'il s'agit d'un partenariat de 5 ans avec l'ADEME avec pour objectif principal de réduire les quantités de déchets collectés et que les soutiens financiers seront versés annuellement au vu de l'atteinte des objectifs.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de solliciter l'ADEME pour signer un programme local de prévention des déchets.

Avec 19 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre, le Comité Syndical approuve la proposition de son Président et autorise son Président à signer un programme local de prévention des déchets.

6. Demande de subventions pour l'acquisition de composteurs sur la période 2011 – 2013

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM du Sud-Quercy fait la promotion du compostage individuel depuis 2004. Cette opération a permis de distribuer plus de 800 composteurs à ce jour ce qui correspond à plus de 15 % des foyers desservis.

Les résultats obtenus sont encourageants. En effet, ces dernières années, après des décennies de hausses régulières, les quantités d'ordures ménagères ont baissé sensiblement (244 kg/hab. en 2007, 236 kg/hab. en 2009), les dépôts de déchets verts dans les bacs d'ordures ménagères ont diminué sans toutefois disparaître. Enfin, les quantités de déchets verts collectés en déchèterie bien que déjà faible continuent de baisser (23 kg/hab. en 2007, 16 kg/hab. en 2009).

Cette opération s'est déroulée lors de deux campagnes : 2005-2007 et 2008- 2010, toujours en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Général.

Ainsi, fort de ces résultats et dans la perspective de nouveaux modèles de déploiement, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de solliciter de nouveau ces partenaires afin de mettre en œuvre une nouvelle campagne de promotion du compostage individuel sur la période 2011-2013.

Il propose de faire l'acquisition de 500 nouveaux composteurs entre 2011 et 2013.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée le plan de financement sur 3 ans suivant :

Coût total :	25 000 € HT
Subvention Conseil Général 82 :	5 000 € HT (20 %)
Subvention ADEME :	5 000 € HT (20 %)
Autofinancement/Emprunt :	15 000 € HT

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, ce nouveau programme et ce plan de financement et demande à son Président de solliciter les subventions aux organismes présentés ci-dessus.

7. Marché pour l'acquisition de conteneurs de collecte des déchets ménagers

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM du Sud-Quercy possède plus de 1 000 bacs pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif et près de 150 colonnes pour la collecte du verre et du papier. Il précise aussi que l'adhésion de nouvelles communes au 1^{er} janvier 2011 va entraîner une augmentation du parc de conteneurs de la collectivité.

Afin de faciliter le renouvellement de ces conteneurs, Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de lancer un marché à procédure adaptée et à bons de commande pour une durée de 3 ans.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise son Président à lancer un marché à procédure adaptée et à bons de commande pour une durée de 3 ans pour l'acquisition de conteneurs de collecte des déchets ménagers.

8. Convention pour la collecte des véhicules hors d'usage

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'organiser de nouveau cette année l'opération gratuite de récupération et de recyclage des véhicules hors d'usage.

Pour accomplir cette mission, il demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à consulter des prestataires, à négocier et à signer une convention avec l'entreprise qu'il retiendra. Celle-ci interviendra accompagnée par un agent du SIEEOM chez les particuliers pour récupérer les véhicules en vue de leur destruction.

Monsieur le Président précise que cette convention devra mentionner que la prestation est réalisée conformément à la réglementation en vigueur et à titre gratuit.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la proposition de son Président et l'autorise à consulter des prestataires, à négocier puis à signer une convention avec l'entreprise qu'il retiendra pour réaliser en 2010 la collecte des véhicules hors d'usage du SIEEOM à titre gratuit.

9. Information des Décisions du Président

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par délibération n°3 du 13 mai 2008, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe les délégués que les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier Comité Syndical :

- le 12 août 2010 : Monsieur le Président a signé un avenant au marché avec la société ANCO pour le lavage de 70 bacs complémentaires pour un montant de 8,10 € HT par bac et un montant total de 567,00 € HT.
- le 15 septembre 2010 : Monsieur le Président a attribué le marché d'acquisition de 50 bacs pour la collecte sélective d'un volume de 770 litres à la société E.C.D. pour un montant total de 6 464,38 € TTC,
- le 21 septembre 2010 : Monsieur le Président a accepté l'indemnité d'un montant de 413,51 € de la société d'assurances Groupama d'Occ relative à la réparation du rétroviseur d'un véhicule de la collectivité.

Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.

Questions diverses et informations :

- Etat d'avancement de l'adhésion des nouvelles communes au 1^{er} janvier 2011 :

Monsieur le Président présente à l'assemblée l'état d'avancement de l'adhésion des communes de Bourg de Visa, Fauroux, Touffailles et Saint-Amans de Pellagal au 1^{er} janvier 2011. Ainsi, il informe les membres du Comité Syndical que le SIEEOM du Sud-Quercy et le SMEEOM de la Moyenne Garonne ont pris toutes les délibérations nécessaires pour que ce transfert puisse avoir lieu. Néanmoins, il précise que certaines collectivités membres du SMEEOM de la Moyenne Garonne doivent encore s'exprimer sur le retrait de ces communes. Enfin, il rappelle aux membres du Comité Syndical qu'un accord financier est indispensable pour valider ces transferts et que celui-ci est en cours de négociation avec le Président du SMEEOM de la Moyenne Garonne.

- Dématérialisation des Marchés Publics

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu des articles 39, 40, 41 et 56 du Code des marchés Publics, les collectivités ont obligation, depuis le 1^{er} janvier 2010, de publier leurs marchés de plus de 90 000 € sous forme dématérialisée sur une plateforme internet spécialisée. Il précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2012 et pour ces mêmes marchés, toutes les collectivités devront disposer d'un "profil acheteur" afin d'être en mesure de recevoir des offres par voie électronique.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin d'aider les collectivités à répondre à moindre coût à ces obligations, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne a mis en place en juillet 2010 une Plateforme Départementale de Dématérialisation des Marchés Publics : marchespublics82.com.

Il précise que ce nouveau service de Dématérialisation des Marchés Publics est proposé par le Centre de Gestion sans surcoût aux collectivités déjà adhérentes à sa plateforme ACTES, (à nombre égal d'utilisateurs).

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'adhésion du SIEEOM du Sud-Quercy à ce nouveau service et donne lecture de l'avenant "Marchés-Publics" à la convention "Dématérialisation Actes" proposé par le Centre de Gestion.

Le Comité Syndical valide la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant "Marchés-Publics" à la convention "Dématérialisation Actes" proposé par le Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,

Michel LAMOLINAIRIE